



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 059-215905647-20240314-24_03_16-DE

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Séance du 24 janvier 2024

TABLE DES SIGNES ET ABREVIATIONS

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le



ID : 059-215905647-20240314-24_03_16-DE

- AC : Attribution de Compensation
- CA : Compte Administratif
- CC : Conseil Communautaire
- CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
- CGI : Code Général des Impôts
- CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- CONTRIB : Contribution
- DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- FB : Foncier Bâti
- FCTVA: Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- FISCAL : Fiscalisation
- FNB : Foncier Non Bâti
- FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- FPU : Fiscalité Professionnelle Unique (ex TPU)
- GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- OM : Ordures Ménagères
- PF : Potentiel Financier
- SPA : Service Public Administratif
- SPIC : Service Public Industriel et Commercial
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TH : Taxe d'Habitation
- TPU : Taxe Professionnelle Unique (ou Taxe Professionnelle : TP)
- YC : Y Compris

ORDRE DU JOUR

Evaluation des charges transférées et rétrocédées à la commune d'Emerchicourt suite à son intégration dans le périmètre de la CAPH au 1^{er} janvier 2024

Rappel: Les missions de la CLECT



Evaluer les charges transférées: collecte et validation des données, calcul des coûts des transferts,....



Rédiger un rapport soumis ensuite aux conseils municipaux pour validation. Le Conseil communautaire aura à notifier le montant des attributions de compensation en fonction des évaluations contenues dans le rapport.

L'historique de la fixation de l'AC d'Emerchicourt à la CAPH



**Jusque 2018:
la CCCO**
AC : 271 906 €
Yc transferts
OM et GEPU



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

**01/01/2019:
Intégration CAPH**

- CLECT avril 2019
- D19/192 21/10/19
- Rétrocession des charges GEPU pour +42 308 €
- Transfert de charges - 83 583 €

AC = 230 631 €



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

**2021: transfert
GEPU + Pacte de
solidarité**

- CLECT avril 2021
- D21200 20/09/21
- Rétrocession des charges Transports pour + 41 688 €
- Ecrêtement pacte: - 11 447€

AC = 260 871 €



**01/07/2022
Retour à la
CCCO**
AC : 271 906 €
= AC 2018



Evaluation des transferts de charges en 2024



01/01/2024: Intégration CAPH

- CLECT 24/01/24
- Délibération en juin 2024 (objectif)

- Pour information AC 2021/2022 = **260 871 €**
- Pas de nouvelles compétences transférées ou rétrocédées
Charges transférées ou rétrocédées = 0 €
- Proposition de rétrocéder les charges de GEMAPI car fiscalisées = **+ 2 800 €**

Le calendrier de la mise en œuvre du transfert de charges

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 059-215905647-20240314-24_03_16-DE

